

REGLEMENT DU JEU
« WEEK-END AU VERT »
DU 30 JUIN AU 21 JUILLET 2020

Article 1 - Société Organisatrice

La société "ALLOPNEUS", société par actions simplifiées, au capital de 54.990 Euros, immatriculée au registre du commerce d'Aix-en-Provence sous le numéro 327.125.878 RCS d'Aix-en-Provence, dont le siège social est situé ALLOPNEUS-CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2, organise un grand jeu avec obligation d'achat du 30/06 au 21/07/2020 inclus, réservé uniquement aux clients particuliers et professionnels (Entreprises et Administrations), hors professionnels de l'automobile (revendeurs de pneumatiques) et professionnels ayant déjà établi un accord avec Allopneus.com, résidant en France Métropolitaine (Corse et Monaco inclus).

Ce jeu est annoncé le site www.allopneus.com via la gamme Espaces Verts du 30 juin au 21 juillet 2020 inclus.

Article 2 - Qui peut participer ?

Cette opération est réservée exclusivement à toute personne majeure ayant accès à Internet et résidant en France métropolitaine, Corse et Monaco, à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices, gestionnaires, de contrôle et sous-traitantes ainsi que de leur famille proche (en ligne directe).

ALLOPNEUS se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions.

La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, le respect des règles de déontologie en vigueur sur internet (charte de bonne conduite) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-loterie en vigueur en France. Le Participant devra disposer d'un accès à Internet et devra posséder une adresse e-mail valide.

Article 3 – Comment participer ?

Pour participer au tirage au sort, le consommateur doit acheter au minimum 2 pneumatiques Espaces verts de même dimension et de même marque sur le site www.allopneus.com entre le du 30 juin au 21 juillet 2020 inclus (date de commande faisant foi). Ne seront pas prises en considération les clients dont les coordonnées seront incomplètes, fausses ou incompréhensibles.

Article 4 - Les dotations

Est mis en jeu : un week-end au vert pour deux personnes comprenant une nuit avec petit déjeuner (coffret Wonderbox).

Le séjour est valable jusqu'au 30/09/2023 inclus*. Valeur du séjour : 99,90€ TTC.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur lot contre sa valeur en espèces, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Allopneus.com se réserve le droit de remplacer le lot indiqué ci-dessus, par un autre lot de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de stock ou de prestation. Allopneus.com se réserve le droit de retirer ou de suspendre l'offre à tout moment.

La société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de dommages ou accidents et d'une manière générale de toute insatisfaction à l'occasion de l'acheminement et/ou la jouissance ou l'utilisation de la dotation.

Article 5 – Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué au plus tard le 18 août 2020 parmi l'ensemble des Participants.

Il ne sera désigné qu'un seul gagnant sur la période (du 30 juin au 21 juillet 2020).

Les personnes tirées au sort autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile

Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.

Article 6 – Remise des lots

Le gagnant du week-end recevra un courrier électronique l'informant de son gain de la part de la société Allopneus au plus tard 7 jours après le tirage au sort à l'adresse e-mail communiquée lors de l'inscription.

Article 7 – Réclamations

Pour toute information complémentaire ou réclamation concernant cette loterie, les clients Allopneus.com pourront contacter le service marketing d'Allopneus :

Par email : dpo@allopneus.com

Par téléphone : 0892460900

Par courrier : Service Marketing ALLOPNEUS – WEEK END AU VERT CS 30470- 13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.

Article 8– Autorisation

Les gagnants autorisent la Société organisatrice à utiliser à titre publicitaire leur nom et adresse dans des campagnes liées au présent jeu, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise de leur lot.

Article 9 - Dépôt légal

Le règlement est disponible gratuitement sur le site : www.allopneus.com pendant toute la durée du Jeu.

Il sera adressé gratuitement à toute personne sur simple demande écrite expédiée avant le 30/06/2020 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

ALLOPNEUS Service Marketing- WEEK END AU VERT, CS 30470 - 13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.

Le timbre utilisé pour cette demande ne sera pas remboursé. Chaque demande devra mentionner les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse complète et code postal). Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Article 10 – Protection des données à caractère personnel

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 06 août 2004, toutes les personnes dont les données personnelles ont été collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification ou de suppression des données les concernant, qui pourra être exercé par écrit auprès de : Service Marketing Allopneus - CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2. Les données personnelles des participants sont nécessaires pour leurs participations à l'opération. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant seront réputées renoncer à leurs participations dans la mesure où l'acheminement des codes promo sera rendu impossible.

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant peuvent éventuellement faire l'objet d'une transmission à des partenaires commerciaux de la Société organisatrice, sous réserve de leur accord préalable, et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission lors de leur inscription.